



Informations et recensement des besoins de formation(s) professionnelle(s) continue(s) Année 2020

La rentrée scolaire est déjà là et c'est le moment de préparer le programme de formation pour 2020 sur notre territoire. Nous vous transmettons les informations les plus récentes vous permettant de :

- Prendre connaissance des nouveautés (réglementation, thématiques de formation) ;
- Réfléchir sur vos besoins (fiche de vœux ci-jointe à compléter) ;
- Organiser l'année (cibler les thématiques, collaborer avec les centres de formation, constituer les groupes).

Voici quelques rappels et informations que nous souhaitons vous communiquer :

1. *Ipéria l'Institut* est mandaté par la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur pour assurer l'organisation et le déploiement de sa politique prioritaire de professionnalisation ;
2. Le Greta Dordogne et le CFP de Champcevinel sont labélisés sur le département de la Dordogne pour assurer ces formations ;
3. La journée de formation est de 7 heures ;
4. Un nombre minimal et maximal de stagiaires par groupe est fixé : 6 minimum / 12 maximum (pour certaines formations, maximum 10 stagiaires) ;
5. L'offre de formations est consultable sur le site internet d'Ipéria : www.iperia.eu (des catalogues sont disponibles au RAM)
6. Nouveautés 2019 : 4 nouveaux modules ont été inscrits au catalogue pour 2019 (« *Parler avec un mot et un signe* », « *Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau* », « *S'occuper d'un enfant né prématurément* », « *Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI* »).
7. Une attention particulière est à porter sur les formations liées à la sécurité et au secourisme : nous vous rappelons que ces formations nécessitent des actualisations réglementaires régulières (tous les 2 ans) ;
8. Des modules à mettre plus particulièrement en avant : « la gestion du stress » et « prendre soin de soi pour prendre soin des autres », plusieurs modules liés aux situations de handicap, des modules sur la posture et l'identité professionnelle ; enfin, les modules qui concernent la gestion des situations difficiles des enfants, la séparation, la bientraitance, etc.

Démarches et modalités d'accès pour partir en formation :

Vous souhaitez suivre une formation pour optimiser vos compétences dans un domaine spécifique ? Bâtir un plan de carrière ? Mieux comprendre et répondre aux besoins de votre employeur ?

- La formation continue est un droit dont vous bénéficiez dès la 1ère heure travaillée. C'est automatique.
- Vos frais de vie (déplacements, hôtels, restaurants) sont également pris en charge. C'est pratique !
- Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées au maximum pour vous et votre employeur (fiche pratique ci-jointe « *Comment convaincre mon employeur de me laisser partir en formation ?* »).

Découvrez la e-formation, une autre manière de vous former : Besoin de souplesse ? Formez-vous à distance, c'est facile ! → Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.Iperia.fr

Pour financer votre formation, 2 solutions :

Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

1. Accès à des formations courtes (modules) et des cycles certifiant (blocs de compétences et titre)
2. En accord avec votre employeur
3. 58 heures par an (sans condition d'ancienneté)
4. Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil / Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

OU / ET

Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation a été conçu afin d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés, et de sécuriser leur parcours professionnel. Il suit le salarié lors d'un changement de poste ou durant ses périodes de chômage et ce jusqu'à sa retraite.

Depuis le 01/01/19, le CPF est libellé en euros (une heure = 15€).

Comment ça marche ?

- 1 Je choisis ma formation et je détermine le(s) dispositif(s) que je vais mobiliser.
- 2 Je me rapproche des centres de formation labélisés du département ou de mon RAM pour connaître les modules de formation organisés ou en cours de création.
- 3 Je remplis le bulletin d'inscription et je suis mon parcours de formation.

Vous n'avez pas encore ouvert votre compte personnel de formation (CPF) ?
Vous souhaitez consulter votre compte pour connaître votre crédit d'heures ?
Vous ne savez pas si votre reliquat d'heures DIF a été intégré ?

Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr



Nous vous invitons à nous retourner la fiche de vœux ci-jointe avant le 15 octobre 2019. N'hésitez-pas à nous contacter pour toutes les questions relatives aux modalités et aux démarches pour partir en formation.



RAM du Sarladais – Communauté de communes Sarlat Périgord Noir
Place Marc Busson -24200 Sarlat
06.87.98.22.56 / 06.30.70.09.81 / 05.53.31.82.10 – mail : ramdusarladais@sarlat.fr

Cette fiche pratique donne une information synthétique. Les informations fournies n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Vos souhaits de formation 2020 :

C'est grâce au retour de cette fiche que nous pourrons accompagner au mieux votre départ en formation professionnelle continue en faisant remonter les souhaits de formation auprès des organismes labélisés, en constituant des groupes selon les thématiques retenues et en organisant ces journées sur le territoire, au plus proche de votre domicile.

ÉTAT CIVIL

NOM / Prénom :

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE AGREMENT :

- Agrément avant 2007 : Oui Non Date du 1^{er} agrément :
- Agrément après 2007 :
 - 1^{ère} session de 60h avant accueil du 1^{er} enfant (PS1 inclus) ;
 - 2^{ème} session de 60h (dans les 2 ans qui suivent l'accueil du 1^{er} enfant) ;
 - En cours de formation.
- Avez-vous déjà suivi la formation aux premiers secours (AFPS, BNS, PS1, etc) : Oui, en 19.. / 20.. Non
Si non, souhaitez-vous participer à un module de formation spécifique à cette thématique ?
Oui Non

FORMATION

Avez-vous connaissance de l'ensemble des modules du catalogue *Ipéria* ?

Oui

Non

Si non, nous vous rappelons les principales thématiques qui regroupent 56 modules au total ! (*catalogue sur www.iperia.eu*)

Les grands thèmes : *Accueillir les enfants et communiquer* (16 modules) ; *S'occuper d'enfants en situation de handicap* (4 modules) ; *Organiser des activités d'éveil et de loisirs* ; *Prévenir les situations difficiles* (6 modules) ; *Assurer la sécurité* (10 modules) ; *Organiser et développer son activité professionnelle* (13 modules).

VOS SOUHAITS DE THEMATIQUES DE FORMATION POUR 2020 :

(*Merci de classer les thématiques par ordre de préférence.*)

↳ Modules inscrits au catalogue *Ipéria* :

1.
2.
3.
4.
5.

↳ Autres souhaits (*hors catalogue*) :

.....
.....
.....

Souhaitez-vous que cette formation se déroule :

Le samedi

Pendant la semaine

FORMATIONS DEJA SUIVIES

(Merci de préciser l'intitulé de formation et l'année).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DIPLÔMES OU TITRES OBTENUS :

(Merci de préciser la dénomination exacte et l'année d'obtention).

.....

.....

.....

.....

Si vous remplissez les conditions, acceptez-vous d'accueillir des stagiaires dans le cadre du CAP AEPE ?

OUI

NON